

Avis de constitution

SOCIETE « CENTRE MEDICAL LES FLEURS D'AYALA »

Siège Abidjan, Bingerville, ABIDJAN BINGERVILLE  
QUARTIER N'GBROMIN EN FACE DU CHATEAU D'EAU, Lot  
600, Ilot 61

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 16/09/2024 , et enregistrés au CEPICI le 24/09/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CENTRE MEDICAL LES FLEURS  
D'AYALA »

Objet : Prestation de services médicaux-  
Ophtalmologie et Médecine générale.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Bingerville, ABIDJAN BINGERVILLE  
QUARTIER N'GBROMIN EN FACE DU CHATEAU D'EAU, Lot  
600, Ilot 61

Dirigeant(s) M OKOBE ANDRE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-08113 du 14/10/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°62618/GTCA/RC/2024 du 14/10/2024

